

Licences FFCT 2020

•
En 2020 l'offre de licences FFCT est identique à l'offre 2019, soit 3 formules de licences :

LICENCE VELO BALADE :

Correspondant à une pratique cyclo douce, familiale ou occasionnelle et des parcours ne dépassant pas 50 km et 300m de dénivellation.

Le certificat médical n'est pas obligatoire

LICENCE VELO RANDONNEE :

Pour une pratique régulière du cyclotourisme sur tous types de parcours.

Certificat Médical de Non Contre-Indication (CMNCI) obligatoire.

Le certificat médical est valable pendant 5 ans. **Pour les renouvellements de licence le bénéficiaire doit s'assurer que son état de santé ne nécessite pas un nouveau certificat** en remplissant le questionnaire de santé prévu par la loi. Voir explications détaillées plus bas.

LICENCE VELO SPORT :

Pour les adhérents participant à des cyclosporives, hors FFCT.

Certificat médical autorisant le cyclisme de compétition.

Certificat médical à renouveler obligatoirement chaque année.

LA FORMULE ASSURANCE NE CHANGE PAS.